

**DÉLIBÉRATION N° 25/01-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**

OBJET : 6^{ème} MARCHÉ RÉUNIONNAISE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ.

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, et le **VENDREDI 07 FÉVRIER 2025 à 10h05**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en première séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **31 janvier 2025**. Clôture de la séance à **12h15**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Frédéric SEGART, Membre du Bureau suppléant et délégué de la commune de Cilaos / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes.

ÉTAIENT REPRESENTÉS : M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS : M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Marcol DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe / M. Dominique PANAMBALOM, Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 18 sur 24 (17 présents et 1 représenté).

**DÉLIBÉRATION N° 25/01-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**

OBJET : 6^{ème} MARCHÉ RÉUNIONNAISE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;
Vu les Statuts révisés du SIDÉLEC Réunion ;
Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion.
Vu le Budget primitif 2025 du SIDÉLEC REUNION.*

1. Introduction

Le dérèglement climatique est désormais une réalité incontournable. Ses impacts, de plus en plus visibles et dévastateurs, exigent des actions concrètes et coordonnées pour préserver les populations et les écosystèmes, notamment dans les territoires insulaires comme La Réunion.

2. La situation dans le monde

Selon le rapport Copernicus 2024, l'année écoulée a été la plus chaude jamais enregistrée, dépassant les 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Les vagues de chaleur extrême, la fonte des glaces, la montée des océans et la destruction d'écosystèmes mettent en danger des millions de vies humaines. Les effets de ce réchauffement planétaire n'épargnent aucune région, exacerbant les catastrophes naturelles.

3. Qu'en est-il à La Réunion ?

La Réunion subit de plein fouet les effets du réchauffement climatique : sécheresse historique, cyclones dévastateurs (comme Belal) et érosion côtière. Ces phénomènes fragilisent gravement l'agriculture, les infrastructures et la biodiversité. La vulnérabilité de l'île appelle une réponse urgente pour mieux anticiper et renforcer sa résilience.

4. Nécessité d'anticiper et de s'adapter

Face à ces défis, il est primordial de structurer des actions locales. La création d'un Observatoire Réunionnais des Effets du Réchauffement Climatique (ORERC) et la mise en place d'un « Plan Réunionnais d'Adaptation aux Changements Climatiques », adossé à un Fonds Vert, figurent parmi les propositions phares. Ces initiatives permettront de fédérer les acteurs publics et privés autour d'un projet territorial ambitieux pour accélérer les transitions écologiques et protéger durablement l'île et ses habitants.

5. 6^{ème} édition de la marche Réunionnaise pour le Climat et la Biodiversité

Cette marche s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation collective et de mobilisation face aux enjeux environnementaux. Cet événement, prévu le dimanche 16 mars 2025 à Sainte-Suzanne, a pour ambition de rassembler les citoyens autour d'un message fort : la nécessité d'agir ensemble pour répondre aux défis du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité.

L'objectif principal de cette marche est de mettre en lumière les conséquences locales et globales des bouleversements climatiques tout en promouvant des solutions concrètes pour y faire face. Grâce à la mobilisation des acteurs locaux, cet événement témoigne de la volonté de construire un modèle résilient et durable à l'échelle réunionnaise.

Les participants seront invités à parcourir un itinéraire symbolique, ponctué de stands et d'ateliers interactifs visant à informer et inspirer des actions positives. Des initiatives comme la plantation d'arbres et des expositions sur les énergies renouvelables illustreront l'engagement concret des Réunionnais dans cette lutte. Ce rendez-vous citoyen se veut également un espace de réflexion et de concertation pour bâtir un avenir où l'environnement est au cœur des priorités.

- **Le programme prévisionnel**

À partir de février 2025	Vendredi 28 février 2025	Mercredi 5 mars 2025	Dimanche 16 mars 2025
Renaturation et plantation d'arbres dans les écoles primaires	Plantation de plantes endémiques et indigènes dans les « Jardins du Bocage » et au « Centre Zélindor » avec les enfants des écoles de la CINOR	Conférence de presse de la 6ème édition de la marche	Marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité Marché des producteurs Jardin des plantes Village du développement durable
Écoles primaires de Sainte-Suzanne.	Écoles de Sainte-Suzanne, Saint-Denis et Sainte-Marie	Bocage	Jardin du patrimoine et de la mémoire

- **Ateliers – Echanges et animations diverses seront proposés**

- **Thématiques :**

- Changements climatiques
- Biodiversité
- Transition écologique et énergétique
- Gestion des ressources naturelles
- Développement durable
- Mobilité durable
- Éducation et sensibilisation
- Engagement citoyen
- Solidarité locale

- **Participants (liste non exhaustive) :**

- Région Réunion
- Département Réunion
- Collectivités
- CINOR
- SIDELEC
- Rectorat
- EDEF
- Parc National
- Les associations
- SUEZ
- L'office du tourisme
- DEAL

- **Participation des partenaires**

Cout globale : 260K€

Intitulé	Partenaires	Participation
6ème Marche Réunionnaise pour le Climat et la Biodiversité	Département Réunion Région Réunion CINOR SIDELEC Partenaires privés	50K€ 60K€ 50K€ 30K€ 50K€

6. Conclusion

Face aux défis majeurs posés par le réchauffement climatique et la perte de biodiversité, la 6ème Marche pour le Climat et la Biodiversité se veut une réponse collective et concrète. Cet événement est une opportunité unique de sensibiliser, mobiliser et proposer des solutions adaptées à La Réunion, un territoire particulièrement exposé aux bouleversements environnementaux.

Grâce à la mobilisation des citoyens, des partenaires locaux et des élus, cette édition marque une étape essentielle dans l'engagement de notre île pour un avenir durable. L'implication de toutes les forces vives, qu'il s'agisse des institutions, des associations ou des acteurs économiques, témoigne de la détermination collective à protéger notre environnement et à bâtir une société résiliente.

Ensemble, nous affirmons notre volonté d'agir pour les générations présentes et futures, en mettant en œuvre des initiatives concrètes et pérennes. La Marche pour le Climat et la Biodiversité est plus qu'un événement : c'est un symbole d'union, de responsabilité et d'espoir face aux enjeux climatiques globaux.

7. Demande d'approbation

Le Président sollicite l'approbation du Comité Syndical pour un financement de 30 000 euros dédié à la réalisation de la 6ème Marche pour le Climat et la Biodiversité. Cette somme permettra de faire de cet événement un véritable succès et de renforcer l'engagement de notre territoire face aux défis environnementaux.

Par cette délibération, nous affirmons notre volonté collective de construire un avenir résilient et durable pour La Réunion.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** le rapport et la participation du SIDELEC Réunion à la 6^{ème} édition de la Marche Réunionnaise pour le Climat et la Biodiversité
- **ARTICLE 2 : Approuve** l'octroi d'une subvention de 30 000€ à la ville de Sainte-Suzanne pour cet événement annuel à maille départementale ;
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les actes afférant à la 6ème édition de la Marche Climat et Biodiversité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION
Maurice GIRONCEL



PJ :

- Convention de partenariat pour la participation du SIDELEC Réunion à l'évènement marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité – 6^{ème} édition.